



FAMILLES DE FRANCE

Paris, le 29 août 2012

Prix des carburants : des mesures à long terme doivent être prises

Suite à la rencontre initiée lundi par le ministre de l'Economie Pierre Moscovici, avec les associations agréées de défense du consommateur et l'annonce d'une baisse de 6 centimes d'euro sur le prix du carburant durant 3 mois, Familles de France appelle le gouvernement à prendre des mesures à long terme : une simple prise de conscience du prix exorbitant des carburants ne suffit plus, il faut agir concrètement pour que cela impacte le moins possible le pouvoir d'achat des familles.

Le blocage du prix des carburants n'aurait pas été une solution réaliste car elle ne peut être autorisée juridiquement que pour une durée maximum de 6 mois et aurait conduit à une hausse inéluctable des prix à l'expiration de ce blocage.

La baisse des taxes étatiques de l'ordre de 3 centimes par litre annoncée hier n'est pas appropriée car en plus d'être coûteuse pour l'Etat (environ 300 millions d'euros) et creuser un peu plus le déficit public, elle ne résoudra en rien la problématique de la hausse continue des carburants due à des causes structurelles profondes.

Ce manque à gagner pour l'Etat sera automatiquement répercuté sur une modification de la fiscalité en défaveur des familles.

Familles de France est consciente que le prix du carburant ne cessera d'augmenter car le pétrole est une ressource tarissable. Cependant, il est nécessaire d'envisager l'avenir et de mettre en place une politique sur du long terme pour diminuer l'impact de ce poste de dépense pour les familles.

Familles de France pense qu'il est nécessaire de modifier les comportements des personnes dont la voiture n'est pas indispensable au travail ou aux transports des enfants et vivant dans des zones où le transport public est présent. Parallèlement à cela, il est indispensable qu'une politique de transport collectif public efficace soit développée sur l'ensemble du territoire.

Familles de France estime que la prime de transport, mesure permettant au salarié d'être remboursé à hauteur de 50% de ses frais de transport public entre son domicile et son lieu de travail, reste néanmoins méconnue et doit pourtant être appliquée dans chaque entreprise afin d'inciter chacun à utiliser les transports publics.

Familles de France souhaite que l'observatoire des prix et des marges de la filière pétrolière évolue afin de constituer une véritable source d'alerte pour tous les acteurs concernés.

Familles de France espère que de plus longues réflexions mèneront à rendre la dépense « contrainte » du carburant moins contraignante pour les familles.

Contact Presse / Thierry VIDOR: 06.64.31.98.68

Familles de France, association loi 1901, est un mouvement libre de tout lien politique, confessionnel, syndical et idéologique. L'association est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, agréée organisation nationale de consommateurs, agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public, reconnue organisme de formation.

Nous défendons les familles dans leur vie quotidienne et nous représentons toutes les familles sans distinction.